

**ARRÊTÉ
CIR 2026 - 160**

**Stationnement véhicule nacelle PL
parking stade BILYK - 23 rue de Belbeuf**

Jean-Marc VENNIN, Maire de la Commune du Mesnil-Esnard,
VU le Code de la Route et notamment l'article R. 417-10,

VU les articles L. 2211-1, L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2
du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 modifié relatif à la
signalisation des routes et autoroutes,

VU l'avis favorable de la Métropole Rouen Normandie, gestionnaire
depuis le 1^{er} janvier 2015 des espaces publics dédiés à la circulation,

VU la demande de la société AXIANS du 17 septembre 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de réserver les emplacements de stationnement situés le long du terrain en
herbe du parking du stade BILYK situé 23 rue de Belbeuf – 76240 LE MESNIL-ESNARD, le temps du
remplacement d'une antenne sur pylône avec nacelle PL **le lundi 5 octobre 2026**

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les emplacements de stationnement situés le long du terrain en
herbe du parking du stade BILYK **le lundi 5 octobre 2026**.

Article 2 : En dérogation à l'article 1, le véhicule nacelle PL de la société AXIANS sera autorisé à y
stationner le temps du remplacement d'une antenne sur pylône.

Article 3 : Les prescriptions du présent arrêté sont matérialisées sur place par la mise en place des
panneaux réglementaires 7 jours avant par les services techniques de la commune.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et
poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

1. Monsieur le Directeur de la Métropole Rouen Normandie-Pôle Plateaux Robec
2. Monsieur le Directeur de la Métropole Rouen Normandie -Service Transports
3. Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de ROUEN,
4. Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers du MESNIL ESNARD,
5. La société AXIANS (valentin.caverne@axians.com)
6. Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville du MESNIL-ESNARD,
7. Les Agents de Police Municipale du MESNIL-ESNARD,
- 8.

chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Esnard, le 18 septembre 2026

Le Maire,

Jean-Marc VENNIN



Secrétariat Techniques Mesnil Esnard

De: Mairie Mesnil Esnard
Envoyé: jeudi 17 septembre 2026 10:56
À: Secrétariat Techniques Mesnil Esnard
Objet: TR: T65877 - LE MESNIL ESNARD/STADE STANISLAS BILYK : demande d'autorisation de voirie
Pièces jointes: voirie axians bouygues.pdf

De : CAVERNE Valentin <valentin.caverne@axians.com>

Envoyé : jeudi 17 septembre 2026 09:42

À : Mairie Mesnil Esnard <mairie@le-mesnil-esnard.fr>

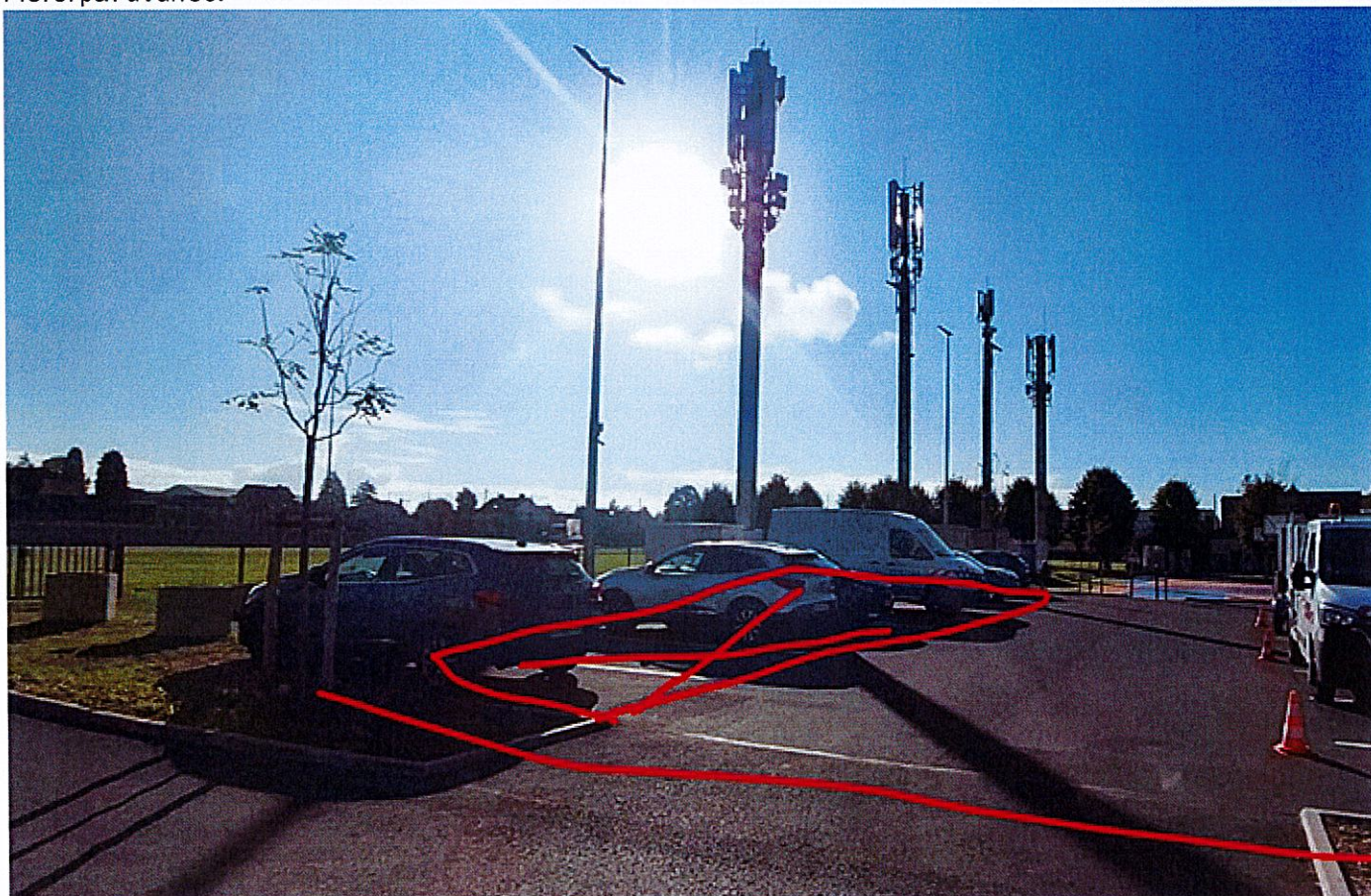
Objet : T65877 - LE MESNIL ESNARD/STADE STANISLAS BILYK : demande d'autorisation de voirie

Bonjour,

Comme convenu au téléphone, vous trouverez en PJ une demande d'autorisation de voirie pour des travaux le 05/10/2026.

Ci-dessous le souhait de l'espace a condamné, la nacelle sera stationnée sur le rectangle, l'deal serai de bloquer la partie complète.

Merci par avance.



Cordialement,

Valentin CAVERNE
Conducteur de travaux

axians